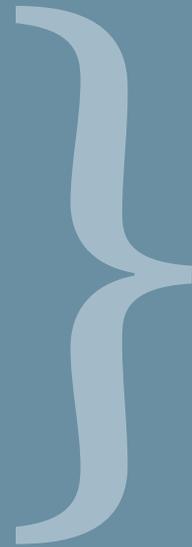


*rapport
de gestion,*
PROMEA CAISSE DE PENSION 2022

Respectueuse

*Pour la PROMEA caisse de pension,
le respect de tous les interlocuteurs
dans diverses situations va de soi.*



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2022

Rapport de gestion

Avant-propos	4 – 5
Chiffres-clés	7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 11

Comptes annuels

Bilan	13
Compte d'exploitation	14 – 15
Annexe	16 – 33

PROMEA caisse de pension

PROMEA caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA caisse de pension.....	36 – 37

avant-propos,

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

2022 a été une année très difficile, et PROMEA caisse de pension n'a pas été épargnée. L'accélération de l'inflation, la hausse des taux, la guerre en Ukraine, les mesures restrictives de lutte contre le coronavirus en Chine, les tensions géopolitiques et d'autres événements ont eu un impact négatif marqué sur les bourses internationales. Ces événements négatifs en chaîne ont eu de graves conséquences sur les réserves de fluctuation de valeur et donc la tolérance au risque de beaucoup de caisses de pension.

L'année précédente déjà, sur recommandation de nos experts, le Conseil de fondation avait anticipé certaines de ces évolutions et réduit les risques de placements de façon ciblée. De ce fait, notre résultat des placements 2022, bien que décevant, est nettement supérieur à l'indice de référence et le taux de couverture de PROMEA caisse de pension est toujours supérieur à 100 % au 31.12.2022. Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes réactifs et le resterons afin de pouvoir effectuer des investissements ciblés par rapport aux opportunités qui s'offrent.

Dans le cadre de son activité de placements, le Conseil de fondation est conscient des responsabilités sociétale, sociale et durable qu'il assume. Lors de notre retraite, nous avons adopté un concept et quelques premières mesures concrètes pour satisfaire aux directives ESG et les propres biens immobiliers seront aussi soumis à une nouvelle stratégie en matière de durabilité. Nous sommes convaincus que demain encore nos placements réaliseront de bonnes performances, dans le respect des directives ESG.

En parallèle, le Conseil de fondation analyse constamment les paramètres du côté du passif, tels que les bases techniques ainsi que la politique en matière de provisions et de rémunération. Nous voulons conserver l'équilibre entre l'actif et le passif. Nos décisions dans ce domaine sont adaptées à la tolérance au risque selon l'expert en prévoyance professionnelle, et nous avons encore une marge de manœuvre. La rémunération des avoirs de vieillesse est continue et dans la limite de ce qui est responsable. Elle supporte la comparaison avec les autres caisses de pension.

En tant que caisse de pension proche de la LPP et à orientation commerciale sur le plan structurel, le blocage des réformes dans le domaine législatif nous inquiète beaucoup. Alors que l'année se termine, les modalités concrètes de la réforme de la LPP sont encore floues, tout comme son acceptation dans les urnes. L'incapacité politique à aboutir à des compromis solides et largement soutenus nous place face à des défis. Ce blocage ne reflète en aucun cas l'expérience de notre collaboration au sein du Conseil de fondation de PROMEA caisse de pension, composé de façon paritaire. Au Conseil de fondation, nous parvenons toujours, même si cela nécessite parfois d'intenses débats, à trouver un consensus, au vrai sens du terme. Je tiens à en remercier toutes et tous mes collègues du Conseil de fondation.

Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé notre propre service externe sur les plans personnel et organisationnel. Dans le même temps, nous avons vendu PROMRISK AG dans le cadre d'un Management Buy Out. Nous avons accordé une grande importance au maintien du niveau de qualité habituel dans nos relations avec notre clientèle. PROMRISK AG poursuivra également sa collaboration avec nous.

Fin avril 2023, Urs Schneider, qui a dirigé PROMEA assurances sociales durant de nombreuses années, prendra sa retraite bien méritée. Nous le remercions pour son soutien efficace et fructueux durant toutes ces années. Depuis mi-2022, nous avons un successeur tout trouvé en la personne de Ricardo Garcia, qui soutiendra et conseillera notamment la caisse de pension sur les questions de placements, avec l'aide d'experts externes en la matière. Cette collaboration est excellente.

J'aimerais inclure dans mes remerciements le personnel de PROMEA caisse de pension. Les révisions, qui se déroulent deux fois par an, attestent sans exception que le travail se déroule parfaitement bien, ce qui fait plaisir. Sincères félicitations et merci !

PROMEA caisse de pension a une nouvelle fois connu la croissance en 2022, ce qui prouve que nous sommes sur la bonne voie. Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et faisons tout le nécessaire pour les mériter.

Rolf Frehner

Président du Conseil de fondation

Intelligible

*La PROMEA caisse de pension
informe de manière
claire et compréhensible.*



chiffres-clés,

EN BREF

	2022	2021
1. Rémunération des avoirs-épargne	1.75 %	2.50 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	908.5 mio.	884.3 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	102.7 %	115.0 %
5. Membres	989	977
6. Assurés	9 025	8 884
7. Retraités	2 132	2 070
8. Total du bilan en CHF	1 603 mio.	1 761 mio.
9. Cotisations en CHF	65.4 mio.	63.5 mio.
10. Performance nette	-9.41 %	7.92 %

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

Pour l'exercice 2022 de PROMEA caisse de pension, le compte d'exploitation est clôturé avec un excédent de charges de CHF 183.9 millions, les pertes ayant en majeure partie été occasionnées par le résultat négatif des placements. Le résultat net des placements se monte au cours de l'exercice sous revue à moins CHF 165.7 millions. Le taux de couverture diminue de 12.3 % par rapport à l'année précédente et, au 31.12.2022, il est de 102.7 %.

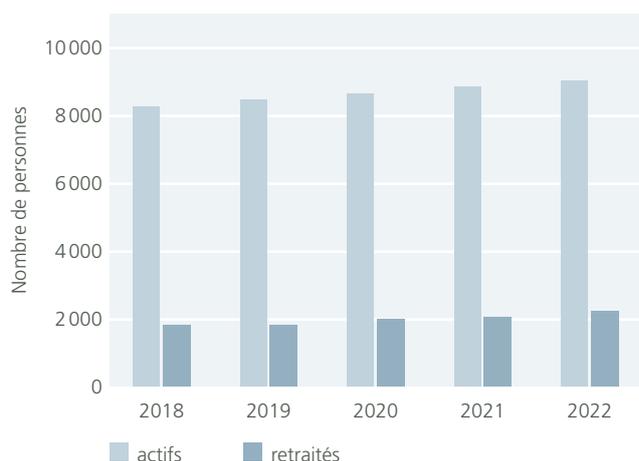
La réserve de fluctuation de valeur a diminué de CHF 183.9 millions durant l'exercice sous revue et, au 31.12.2022, elle est encore de CHF 40.4 millions, la réserve de fluctuation de valeur visée étant fixée à CHF 244.6 millions au 31.12.2022. En conséquence, le déficit de la réserve de fluctuation de valeur se monte à CHF 204.2 millions. La PROMEA caisse de pension peut continuer de remplir pleinement ses engagements de prévoyance envers les assurés actifs et les bénéficiaires d'une rente. Mais la tolérance au risque financière est limitée.

En ce qui concerne l'effectif d'assurés et les capitaux de prévoyance, la croissance s'est poursuivie en 2022. Les capitaux de prévoyance des assurés actifs ont augmenté de CHF 24.3 millions et se montent à CHF 908.5 millions à la fin de l'exercice sous revue. Au 31.12.2022, 9025 assurés actifs sont affiliés à la caisse de pension, soit 141 de plus par rapport à l'année précédente. Le nombre de bénéficiaires d'une rente a augmenté de 62 ayants droit durant l'exercice sous revue. La tolérance au risque structurelle est légèrement supérieure à la moyenne par rapport aux autres institutions de prévoyance. Pour chaque bénéficiaire d'une rente, il y a 4.4 assurés actifs.

Rémunération des avoirs de vieillesse et objectif de rendement

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs de vieillesse réglementaires ont été rémunérés au taux de 1.75 %, conformément à la décision du Conseil de fondation, ce qui correspond à une rémunération supplémentaire de 0.75 % par rapport au taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral. Notre expert en caisse de pension a fixé à 1.3 % l'objectif de rendement pour 2022. Ce rendement devait être atteint pour que le taux de couverture ne change pas par rapport à l'année précédente. Le rendement absolu des placements se monte à moins 9.41 % pour 2022 et est inférieur à l'objectif de rendement.

Rapport assurés actifs – retraités



Taux d'intérêt technique

Selon la décision du Conseil de fondation, le taux d'intérêt technique pour les comptes 2022 reste inchangé à 1.50 %. Il s'agit du taux d'actualisation qui permet de calculer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires d'une rente et les provisions techniques d'une institution de prévoyance. Selon la Directive technique DTA 4, la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions a fixé à 2.68 % le plafond pour l'utilisation des tables périodiques. Les engagements de PROMEA caisse de pension sont donc évalués avec beaucoup de prudence. Si le taux d'intérêt technique était relevé de 0.50 %, le taux de couverture augmenterait de près de 3.4 %.

Évolution du taux de couverture 2022



Provisions pour pertes du fait du départ à la retraite

Jusqu'à un avoir de vieillesse de CHF 600 000, les taux de conversion fixés dans le règlement de prévoyance pour l'âge ordinaire de la retraite ne correspondent pas aux valeurs correctes sur le plan actuariel. Des provisions doivent être constituées pour pouvoir financer la différence entre le taux de conversion techniquement correct et celui fixé réglementairement. Le Conseil de fondation a décidé qu'à partir du 31.12.2022 ces provisions seraient constituées pour les assurés ayant atteint l'âge de 58 ans révolus (contre 55 ans jusqu'à présent), en partant de l'hypothèse d'un taux de bénéficiaires de rente de 60 % (contre 50 % jusqu'à présent). En raison de ces adaptations, le montant des provisions nécessaires diminue au total de CHF 10.7 millions par rapport à l'année précédente, et le taux de couverture augmente de 1.4 % pour atteindre 102.7 %.

Placements financiers

L'année passée a été extraordinaire à de nombreux égards: en Europe et aux États-Unis, la pandémie de coronavirus est passée au second plan, mais elle a continué d'influencer les événements en Chine en raison de la politique du «Zéro COVID» qui y a été prédominante. En Europe en revanche, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a occupé le devant de la scène, entraînant une grande souffrance des populations et nuisant beaucoup à l'économie. Les conséquences économiques de la guerre ont été perceptibles dans le monde entier. Les prix des matières premières, et notamment les coûts des ressources énergétiques, ont rapidement atteint des sommets. Durant le premier semestre de 2022, le prix du pétrole a augmenté de plus de 50 %, celui du gaz s'est envolé et, pour certaines denrées alimentaires, le renchérissement des prix a été brusque.

Au fil de l'année, les prix des matières premières ont à nouveau baissé et se sont stabilisés.

L'inflation, qui s'était déjà quelque peu réveillée l'année précédente, a connu une forte hausse dans le monde entier. En Suisse, elle a augmenté de façon modérée à 3.5%. L'inflation a flambé à 9.1% aux États-Unis et, dans la zone euro, elle a même atteint 10.6%. De tels taux d'inflation n'avaient plus été enregistrés au cours de ces dernières décennies.

Dans le monde entier, les banques centrales ont été contraintes de relever les taux directeurs pour maîtriser l'inflation. Après de longues hésitations, la banque centrale américaine a augmenté les taux directeurs à un rythme accéléré. En l'espace de quelques trimestres, les taux sont passés rapidement de 0% à plus de 4%. La Banque centrale européenne et la Banque nationale suisse ont elles aussi relevé leurs taux. Dans la zone euro, les taux directeurs ont été augmentés à plus de 2%. En Suisse, ils ont été portés à 1%.

L'environnement de placement a ainsi énormément changé. Pendant des années, il avait été marqué par une baisse des taux, et même par des taux négatifs en Suisse. Puis, la situation s'est subitement inversée, avec des taux positifs et haussiers. Dans un contexte de taux baissiers, la valorisation des actifs tend à augmenter. Et le contraire se produit en cas de hausse des taux. À cause de cela, 2022 a été l'une des plus mauvaises années boursières de ces dernières décennies. Car non seulement les cours des obligations ont baissé, mais aussi ceux des actions.

Ces dernières années, le rendement des emprunts de la Confédération helvétique à dix ans a été négatif entre -0.5% et -1.0%. En 2022, il est passé à 1.5%.

Aux États-Unis, le rendement des emprunts d'État est passé de 1.5 % à 4.0 %. Quand les taux ou rendements des obligations augmentent, leurs cours baissent. Et plus la durée est longue, plus les pertes sont grandes. Les caisses de pension, qui détiennent traditionnellement une part élevée d'obligations, en ont pâti. Les obligations en francs suisses se sont dépréciées de -12 % en l'espace d'un an. PROMEA caisse de pension a réduit à temps les durées des obligations de son portefeuille. Si cela n'a pas permis d'éviter les pertes, elles ont tout de même pu être atténuées.

Dans cet environnement, les marchés des actions se sont eux aussi considérablement affaiblis. En fonction du marché, ils ont enregistré des pertes allant de -15 % à -30 %. Les actions de croissance et technologiques, fortement valorisées pendant des années, ont été particulièrement impactées. Le marché suisse des actions a perdu près de 16 %, tandis que l'indice technologique NASDAQ s'est déprécié de plus de 30 %.

Ainsi, les deux principales catégories de placements des caisses de pension, à savoir les obligations et les actions, ont énormément perdu de leur valeur. Les valeurs immobilières directes ont quant à elles continué d'évoluer de façon stable. En ce qui concerne les placements immobiliers indirects en revanche, autrement dit les placements collectifs, de grandes différences ont été observées. Les fondations de placements ont continué d'afficher une évolution positive de près de 5 %. Mais les fonds immobiliers suisses cotés ont enregistré une forte correction. Ils se sont dépréciés de 15 % l'année passée. Cela s'explique principalement par les agios très élevés de nom-

breux fonds immobiliers, qui ont été revus à la baisse à cause de la hausse des taux. PROMEA caisse de pension a su anticiper, en mettant l'accent sur les placements directs et les fondations de placement et en vendant des fonds immobiliers au moment où les agios étaient encore très élevés.

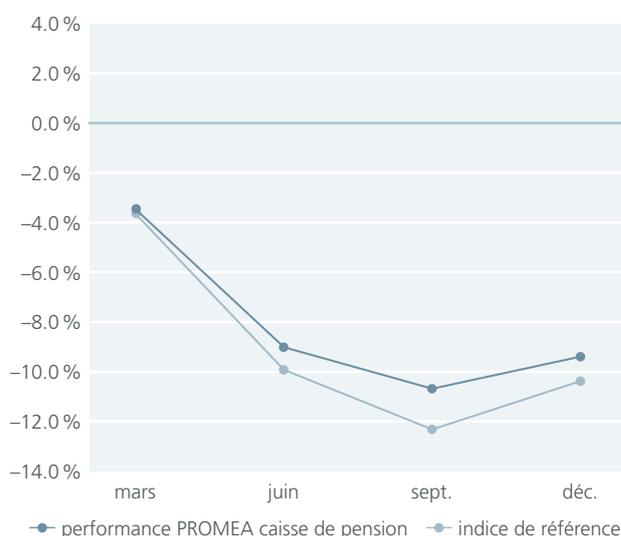
Outre l'immobilier, les investissements infrastructurels ont été la seule catégorie à afficher une performance positive. Mais comme leur proportion est encore faible, l'effet positif global est resté moindre.

Il en a résulté à la clôture une performance annuelle de -9.41 % (indice de référence: -10.4 %), soit 1 % de mieux par rapport à celle de l'indice de référence. Comme nous l'avons déjà mentionné, cela s'explique en grande partie par le positionnement au niveau des obligations.

En fin d'année, le taux de liquidités était élevé par rapport à l'Asset Allocation stratégique. En revanche, les actions étaient substantiellement sous-pondérées, ce qui révèle une orientation défensive en matière de gestion de fortune. Le Conseil de fondation considère que l'incertitude politique et économique est grande, ce qui peut avoir un impact négatif sur les marchés des placements. Ces évolutions sont constamment évaluées et des adaptations possibles au niveau de la structure de la fortune font l'objet de discussions approfondies lors des séances respectives de la commission de placements.

En 2023, des adaptations seront apportées dans le domaine des placements, d'une part par rapport à l'évolution économique et du marché et d'autre part compte tenu de la durabilité. L'année passée, le Conseil de fondation s'est penché en détail sur la politique de placements durable et il a engagé les mesures adéquates dans ce sens.

Développement de la performance effective 2022 et indice de référence

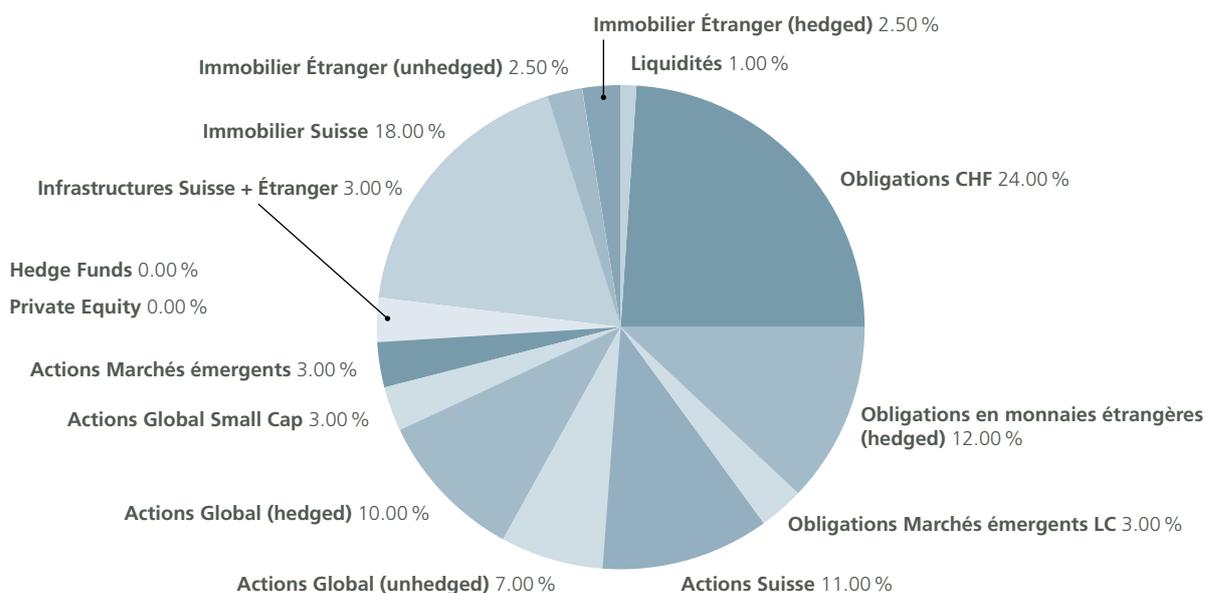


Portefeuille immobilier

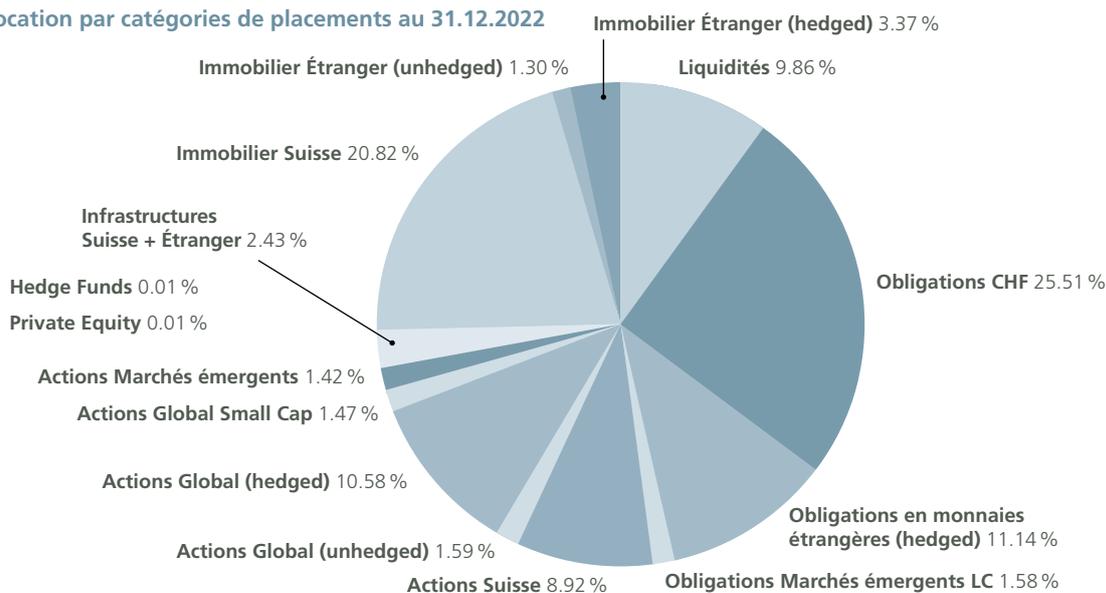
Le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension a encore évolué de façon satisfaisante en 2022. Le revenu net (revenus locatifs moins pertes locatives, coûts d'exploitation et d'entretien) est de CHF 6.09 millions, soit tout juste CHF 300 000 de plus que le chiffre budgétisé de CHF 5.79 millions.

Au cours de l'exercice 2022, l'immeuble de Granges a été vendu, et il n'y a pas eu de nouvelle acquisition. Le rendement brut de l'ensemble du portefeuille se monte à au moins 4.39 %, et le rendement net à 3.48 %.

Asset Allocation stratégique. valable depuis le 19.04.2018



Allocation par catégories de placements au 31.12.2022



Le taux de vacance de tout le portefeuille est resté faible (2.84 %, contre 2.69 % en 2021). Plus d'un tiers des vacances concerne l'immeuble de Morbio Inferiore, au sud du Tessin. Pour les autres immeubles, le taux de vacance du portefeuille a en général évolué positivement.

Au cours de la période de décompte, COMRE AG a évalué le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension. Celui-ci présente au 31.12.2022 une valeur marchande de CHF 175 millions et a été revalorisé de 0,4 % par rapport au 31.12.2021. L'effet de valorisation, avec une augmentation de CHF 650 000, a beaucoup diminué par rapport à l'année précédente (+6.86 millions), ce qui

a réduit le résultat des immeubles en 2022 par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, des investissements en vue de travaux d'entretien ont été réalisés à hauteur de CHF 1.7 million, dont la majeure partie a été affectée à la production de chaleur dans l'immeuble d'Arni. Le résultat des immeubles, compte tenu des réévaluations, s'élève à CHF 5.21 millions (année précédente CHF 13.1 millions).

Ricardo Garcia Directeur PROMEA assurances sociales
Patric Spahr Directeur caisse de pension

Engagée

*La PROMEA caisse de pension
tient compte des intérêts
de ses interlocuteurs.*



bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2022 en CHF	2021 en CHF
Actif			
Placements		1 602 955 272.90	1 760 712 581.36
Liquidités		144 747 531.15	27 397 771.03
Créances et prêts	7.1	13 209 178.37	15 402 307.20
Titres	6.4	1 036 517 838.06	1 354 238 134.85
Immobilier	6.8	408 480 725.32	363 674 368.28
Immobilier		174 999 999.95	177 219 999.95
Immobilier Étranger (hedged)		54 049 453.39	47 522 131.46
Immobilier Étranger (unhedged)		20 786 551.74	20 850 983.20
Immobilier Suisse (indirects)		158 644 720.24	118 081 253.67
Compte de régularisation actif	7.2	191 132.70	0.00
Total de l'actif		1 603 146 405.60	1 760 712 581.36
Passif			
Dettes		27 460 689.00	27 499 465.89
Prestations de libre passage et rentes		27 460 689.00	27 499 465.89
Compte de régularisation passif	7.4	101 894.85	197 236.20
Réserves de contributions des employeurs	6.9	16 242 821.63	15 762 452.63
Réserves de contributions des employeurs		15 926 454.68	15 446 874.63
Fonds libres employeurs affiliés		316 366.95	315 578.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 518 946 068.00	1 492 951 945.00
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	908 527 495.00	884 253 835.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	514 517 927.00	498 263 129.00
Provisions techniques	5.6	95 900 646.00	110 434 981.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	40 394 932.12	224 301 481.64
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1 603 146 405.60	1 760 712 581.36

comptes,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2022 en CHF	2021 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		66 572 305.14	66 687 267.90
Cotisations ordinaires	3.2	65 402 637.20	63 470 145.00
– Cotisation d'épargne		55 847 513.25	54 055 813.20
– Cotisation de risque		7 039 210.00	6 965 787.60
– Cotisation pour coûts administratifs		2 515 913.95	2 448 544.20
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		25 064.65	12 420.20
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	2 965 885.20	5 931 874.95
Apports au fonds de garantie		705 524.89	697 603.80
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	–2 526 806.80	–3 424 776.05
Prestations d'entrée		69 718 998.59	59 591 605.86
Apports de libre passage assurés	5.3	69 718 998.59	59 591 605.86
– Apports de libre passage assurés actifs		69 482 146.59	58 803 772.17
– Apports de réserve mathématique Rentes		236 852.00	787 833.69
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		136 291 303.73	126 278 873.76
Prestations réglementaires		–57 444 444.90	–52 908 355.85
Rentes de vieillesse		–28 686 618.00	–27 085 054.95
Rentes de survivants		–3 195 800.80	–3 001 152.05
Rentes d'invalidité		–3 327 549.60	–3 373 695.25
Prestations en capital à la retraite		–20 926 144.00	–18 554 321.25
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–1 308 332.50	–894 132.35
Prestations de sortie		–67 263 309.95	–41 253 491.63
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–63 698 402.60	–37 983 919.88
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–3 564 907.35	–3 207 026.75
Dissolution des fonds libres		0.00	–62 545.00
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		–124 707 754.85	–94 161 847.48

Annexe Comptes annuels		2022 en CHF	2021 en CHF
Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-26 474 492.00	-81 596 312.00
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-8 993 736.10	-23 972 431.45
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-16 254 798.00	-26 455 036.00
Dissolution/constitution de provisions techniques 5.6		14 534 335.00	-8 225 023.00
Rémunération du capital d'épargne		-15 321 214.50	-20 499 267.65
Constitution de réserves de contributions des employeurs 6.9		-439 078.40	-2 507 098.90
Dissolution de la fortune de prévoyance libre 6.9		0.00	62 545.00
Charges d'assurance		-634 292.95	-634 080.85
Résultat net de l'activité d'assurance		-15 525 236.07	-50 113 366.57
Résultat net des placements		-165 672 632.52	123 876 829.02
Produit des titres 6.7		-175 406 315.77	98 535 709.37
– Liquidités		-128 361.01	54 854.80
– Placements à terme et «call money»		54 136.11	4 059.26
– Opérations de change à terme		0.00	0.00
– Obligations		-77 005 730.49	-12 939 716.00
– Actions		-100 812 667.16	108 913 159.89
– Private Equity		364 000.00	255 000.00
– Hedge Funds		-97 283.24	-3 179.30
– Infrastructures		2 204 866.71	1 461 604.56
– Charges extraordinaires		14 723.31	789 926.16
Produit des immeubles 6.7		14 893 151.23	29 581 597.64
Produit des immeubles		5 818 669.62	13 611 253.89
Revenu d'immobiliers indirects		9 074 481.61	15 970 343.75
Autre revenu d'immobiliers 6.7		-179 198.10	-57 571.75
Charges de gestion patrimoniale 6.7		-4 980 269.88	-4 182 906.24
Autres produits		195 794.30	247 442.25
Revenu des services fournis		13 549.25	14 755.65
Autres revenus		182 245.05	232 686.60
Autres frais		-10 777.85	-1 009.00
Frais d'administration 7.5		-2 893 697.38	-2 691 458.98
Frais d'administration généraux		-2 446 273.48	-2 184 036.20
Révisions des caisses et conseils		-41 380.15	-37 050.60
Expert en caisse de pension		-61 695.85	-60 769.90
Autorité de surveillance		-28 018.00	-27 303.80
Frais de publicité		-63 400.85	-70 811.63
Commissions d'intermédiaire		-252 929.05	-311 486.85
Excédent de charges/de recettes avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-183 906 549.52	71 318 436.72
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur 6.3		183 906 549.52	-71 318 436.72
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

annexe,

AUX COMPTES ANNUELS 2022

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 7 décembre 2021 valable dès le 1^{er} janvier 2022
- Règlement des coûts du 7 décembre 2021 valable dès le 1^{er} janvier 2022
- Règlement d'organisation et de gestion du 6 décembre 2022 valable dès le 1^{er} décembre 2022

- Règlement des provisions du 6 décembre 2022 valable dès le 31 décembre 2022
- Règlement de placement du 7 décembre 2021 valable dès le 1^{er} janvier 2022
- Règlement relatif au droit de signature, 7 mai 2010
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec PROMEA caisse de compensation du 7 avril 2022 valable dès le 1^{er} janvier 2022
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle 7 mai 2010

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Meier* vice-président, 2022–2025

Sabine Bellefeuille, 2022–2025

Susanne Niklaus*, 2020–2023

Représentants des salariés

Rolf Frehner* président, 2020–2023

Kathrin Ackermann, 2020–2023

Vincenzo Giovannelli*, 2020–2023

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Ricardo Garcia directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

Organe de contrôle BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension (partenaire contractuelle)* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweger & Partner AG, Root, *Gestion immobilière* Sparhafen Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* ImmoPro AG, Zurich, *Expert en estimations immobilières* COMRE AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

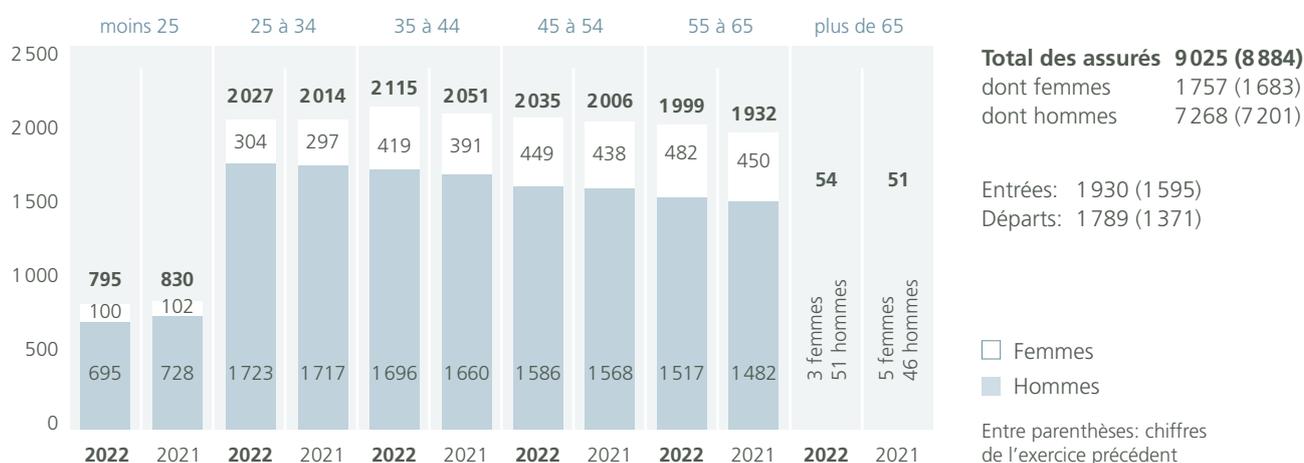
Employeurs AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

1.7 Employeurs affiliés

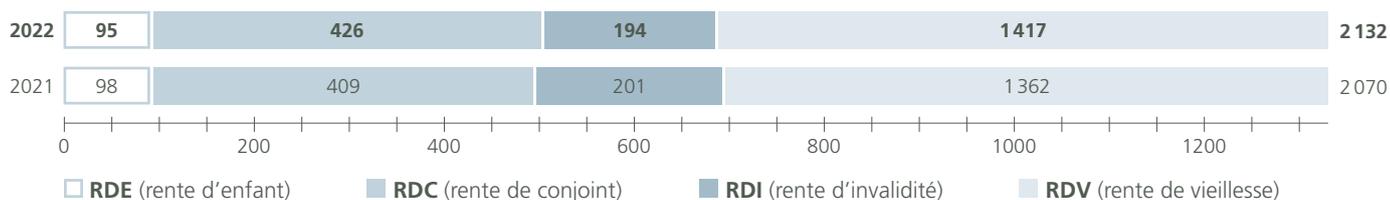
État initial 977 (967), *Entrées* 25 (16), *Départs* 13 (6), *Nombre d'entreprises affiliées* 989 (977). Au cours de l'exercice sous revue, seuls les contrats d'affiliation ayant au moins un assuré actif ont été répertoriés.

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2022 / 2021



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2022 / 2021



Total des retraités 2 132 (2 070), dont femmes 802 (781), dont hommes 1 330 (1 289)

Évolution effectif des rentes

	31.12.2022	Entrées 2022	Départs 2022	31.12.2021
Rentes de vieillesse	1 414	87	33	1 360
Rentes en cas de divorce	3	1	0	2
Rentes d'invalidité	194	20	27	201
Rentes de conjoint	426	27	10	409
Rentes pour enfants d'invalidité	50	3	7	54
Rentes pour enfants de retraité	11	3	4	12
Rentes pour orphelin(s)	34	3	1	32
Total	2 132	144	82	2 070

Nombre de retraites en 2022: 158, dont perception: de la rente de vieillesse 72, du capital 74, du capital et de la rente 12.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 7 décembre 2021. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalide
- Libération du paiement des cotisations

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2022 en CHF	2021 en CHF
Cotisations employeurs	34 403 112	33 390 356
Cotisations salariés	30 999 525	30 079 789
Cotisations totales	65 402 637	63 470 145
dont:		
– Contribution d'épargne	55 847 513	54 055 813
– Contribution de risque	7 039 210	6 965 788
– Contribution aux frais administratifs	2 515 914	2 448 544

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale

Conversion des devises cours du jour du bilan, *Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché, *Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8), *Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont supportés de façon autonome par la Fondation jusqu'à concurrence d'une somme de sinistre de CHF 1 million. Depuis le 1^{er} juin 2019, la part de la somme de sinistre dépassant CHF 1 million est réassurée auprès de PKRück (contrat Excess of Loss). Le risque vieillesse est supporté de façon autonome.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2022.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2020 (tables périodiques).

Depuis le 31 décembre 2021, le taux d'intérêt technique est de 1.5 %.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2022 en CHF	2021 en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	884 253 835	839 819 640
Bonifications de vieillesse	57 854 751	56 097 580
Apports de libre passage	69 482 147	58 803 772
Rémunération	15 279 924	20 461 764
Prestations de libre passage lors du départ	-63 698 403	-37 983 920
Versements anticipés EPL	-1 743 766	-1 622 451
Retrait dû au divorce	-1 821 141	-1 584 576
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-51 079 851	-49 737 974
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	908 527 495	884 253 835

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 2 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 1.75 % en 2022 (exercice précédent: 2.50 %).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 587 260 241 (exercice précédent: CHF 574 434 708).

5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2022 en CHF	2021 en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	498 263 129	471 808 093
Modification	16 254 798	26 455 036
État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12	514 517 927	498 263 129

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2022 en CHF	2021 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	6 643 689	6 496 505
Provision pour pertes de départ à la retraite	84 111 778	94 815 256
Provision pour intérêts accrus	-	6 631 904
Provision pour longue vie	5 145 179	2 491 316
Total des provisions techniques	95 900 646	110 434 981

Provision pour intérêts accrus Le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires au taux minimal de 1.00 % (taux d'intérêt de mutation) en 2023. C'est pourquoi les provisions peuvent être entièrement dissoutes car il n'y a pas de rémunération supplémentaire par rapport au taux d'intérêt minimal LPP de 1.00 %.

Fonds de fluctuation des risques: le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 58 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 40 %.

Provision pour longue vie: pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0.5 % du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

5.7 Bases techniques

Le taux d'intérêt technique se monte toujours à 1.50 % au 31.12.2022 et est en conséquence inférieur au plafond selon la DTA 4 de 2.68 %.

Le capital de couverture nécessaire correspond à l'avoir de vieillesse accumulé des assurés actifs et au capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2022. Les bases techniques de la LPP 2020, tables périodiques, sont utilisées depuis le 31.12.2021.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2022 en CHF	2021 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 603 146 406	1 760 712 581
./. engagements et régularisations comptables	-27 562 584	-27 696 702
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-16 242 822	-15 762 453
Patrimoine disponible	1 559 341 000	1 717 253 427
Capital de prévoyance assurés actifs	-908 527 495	-884 253 835
Capital de prévoyance retraités	-514 517 927	-498 263 129
Provisions techniques	95 900 646	-110 434 981
Patrimoine nécessaire	-1 518 946 068	-1 492 951 945
Excédent	40 394 932	224 301 482
Taux de couverture	102.7 %	115,0 %

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2021. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la loi sur le libre passage.

PROMEA caisse de pension dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, al. 1 let. a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

Les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont adéquats.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF Loyal Finance AG, placement direct; Zürcher Kantonalbank, solution de fonds; Swiss Life, solution de fonds

Obligations en monnaies étrangères UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

Actions Suisse BKB, placement direct; Credit Suisse, solution de fonds

Actions Global Credit Suisse, solution de fonds

Actions Marchés émergents Credit Suisse, solution de fonds

Immobilier Étranger et infrastructures différentes solutions de fonds de différents fournisseurs

Global Custodian Credit Suisse (Schweiz) AG

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PROMEA caisse de pension présente au 31.12.2022 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 40.39 millions. La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16.10 % des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97.5 %). PROMEA caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 204.16 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16.10 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques

CHF 244 550 317

Valeur effective de la réserve de fluctuation

CHF 40 394 932

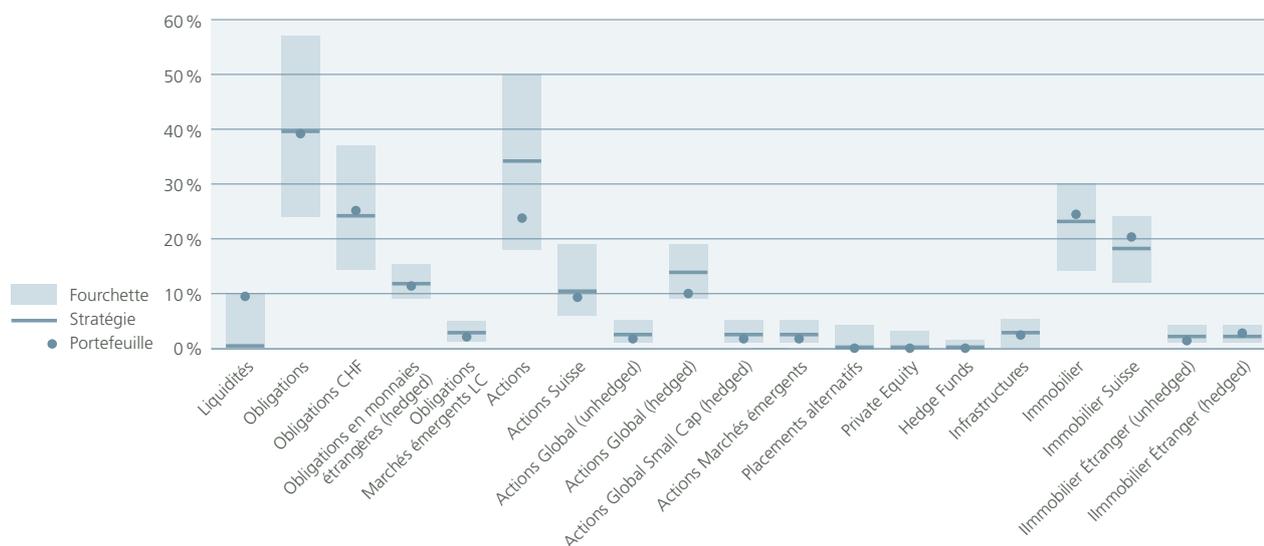
Déficit en matière de réserve

CHF 204 155 385

6.4 Présentations des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021	Fourchettes	Limitation
	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %		
Liquidités	144 747 531	9.03	27 397 771	1,56	0–10	100
Créances et prêts	13 209 178	0.82	15 402 307	0,87		
Comptes de régularisation des actifs	191 133	0.01	0	0,00		
Titres						
Obligations						
• Obligations en CHF	409 032 067	25.51	466 862 714	26,52	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	178 535 574	11.14	206 710 008	11,74	9–15	
• Obligations Marchés émergents LC	25 354 069	1.58	55 926 170	3,18	1–5	
Actions						
• Actions Suisse	142 936 764	8.92	222 030 062	12,61	9–19	50
• Actions Global (unhedged)	25 549 241	1.59	94 545 310	5,37	5–15	
• Actions Global (hedged)	169 582 252	10.58	210 962 134	11,98	5–15	
• Actions Global Small Cap	23 526 334	1.47	43 387 493	2,46	1–5	
• Actions Marchés émergents	22 715 411	1.42	33 884 283	1,92	1–5	
Placements alternatifs						
• Private Equity	155 000	0.01	446 000	0,03	0–3	15
• Hedge Funds	114 342	0.01	211 626	0,01	0–1	
Infrastructures Suisse + Étranger	39 016 784	2.43	19 272 336	1,09	0–5	10
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	175 000 000	10.92	177 220 000	10,07	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	158 644 720	9.90	118 081 254	6,71		
• Immobilier Étranger (unhedged)	20 786 552	1.30	20 850 983	1,18	1–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	54 049 453	3.37	47 522 131	2,70	1–4	
Total des placements	1 603 146 406	100.00	1 760 712 581	100,00		
Total monnaies étrangères	559 230 013	34.88	733 272 474	41,65	24–66	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	157 062 733	9.80	268 078 200	15,23	4–23	30
Total actions	384 310 002	23.97	604 809 281	34,35	18–50	50
Total immobilier	408 480 725	25.48	363 674 368	20,65		30
Total infrastructures/placements alternatifs	39 286 126	2.45	19 929 962	1,13		15

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement.



Le Conseil de fondation a opté pour une mise en œuvre globale de la durabilité au cours de l'exercice 2022, ainsi que pour la décarbonation des actions et des obligations d'ici 2050.

Cela doit intervenir dans le cadre d'un contrôle des coûts rigoureux et tout en tenant compte des valeurs sociales et d'une bonne gouvernance d'entreprise.

En ce qui concerne les biens immobiliers directs, un rapport sur l'empreinte carbone a été demandé. Il en ressort qu'en appliquant ce plan de mesures actuel les émissions de CO₂ seront réduites de 63 % d'ici 2050. La décision a par ailleurs été prise de communiquer à l'extérieur sur les aspects liés à la durabilité via un site web.

6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

Il n'y a pas d'opération à terme sur devises à la date du bilan.

Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2022, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2022 en CHF	2021 en CHF
Produit du placement en titres	-175 406 316	98 535 709
• Liquidités, placements à terme et «call money»	-74 225	58 914
• Infrastructures	2 204 867	1 461 605
• Opérations de change à terme	-	-
• Obligations	-77 005 730	-12 939 716
• Actions	-100 812 667	108 913 160
• Private Equity	364 000	255 000
• Hedge Funds	-97 283	-3 179
• Charges extraordinaires	14 723	789 926
Produit des immeubles	5 818 670	13 553 682
Revenu d'immobiliers indirects	9 074 482	15 970 344
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-4 980 270	-4 182 906
Total du résultat net des placements patrimoniaux	-165 672 633	123 876 829
Patrimoine total déterminant	1 603 146 406	1 760 712 581
Performance	-9.41 %	7,92 %

La performance a été calculée selon la méthode TWR générale.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 580 181 706	99.99 %
Total des placements collectifs non transparents	114 342	0.01 %
Patrimoine de PROMEA caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles	1 580 296 048	100.00 %

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99,99 %.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 811 031	0.12 %
Indice des coûts des sociétés de gestion immobilière	326 485	0.02 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	2 842 754	0.18 %
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	4 980 270	0.32 %

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0.32 % (2021: 0.24 %) des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations CHF – avec valeur en date de la clôture	29 027
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	0
Fonds Obligations Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	17 629
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	65
Fonds Actions Global (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	2 261
Fonds Actions Global (hedged) – avec valeur en date de la clôture	11 825
Fonds Actions Global Small Cap – avec valeur en date de la clôture	30 665
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	25 800
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	649 511
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	1 025 970
Immobilier indirect Étranger (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	209 944
Immobilier indirect Étranger (hedged) – avec valeur en date de la clôture	840 010
Placements sur le marché monétaire	48
Total des placements collectifs transparents	2 842 754

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Catégorie	Nom du produit	Valeur à la date de référence 31.12.2022		
			Unité	Valeur marchande en CHF	en pour-cent de l'avoir
	Hedge Funds				
Fonds & similaires					
INT3486	Hedge Funds	TRADEX Master D series 1	370.60	83 231.20	0.01 %
INT3487	Hedge Funds	TRADEX Master D series 2	58.43	31 111.23	0.00 %
Total Hedge Funds				114 342.43	0.01 %

6.8 Immeubles

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2022 valeur de bilan en CHF	31.12.2021 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17 470.70	11 800 000	12 100 000
Immeuble Mönchaltorf	9 663.50	4 900 000	5 000 000
Immeuble Morbio Inferiore	25 509.25	8 500 000	9 000 000
Immeuble Berne	13 488.80	5 300 000	5 900 000
Immeuble Arni	33 719.95	18 750 000	17 650 000
Immeuble Zurich	18 433.25	13 750 000	12 800 000
Immeuble Niederglatt	9 969.35	5 000 000	5 200 000
Immeuble Seebach	53 520.25	22 100 000	21 500 000
Immeuble Dietikon	31 731.65	24 500 000	24 000 000
Immeuble Zofingue	9 740.60	4 100 000	4 300 000
Immeuble Mumpf	16 078.65	8 700 000	8 700 000
Immeuble Amriswil	32 166.85	18 800 000	18 400 000
Immeuble Biel/Bienne	10 328.55	2 950 000	3 950 000
Immeuble Allschwil	8 077.05	5 200 000	5 300 000
Immeuble Rapperswil	27 423.05	17 450 000	17 200 000
Immeuble Granges	3 206.55	-	2 870 000
Immeuble Thoune	5 957.40	3 200 000	3 350 000
Total	326 485.40	175 000 000	177 220 000

L'immeuble de Granges a été vendu au cours de l'année sous revue

L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA caisse de pension bénéficie du soutien de Sparhafen Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 2.60 % à 3.30 %.

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2022 en CHF	2021 en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	15 446 874	12 903 058
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	2 965 885	5 931 875
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-2 526 807	-3 424 776
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0.25 %	40 502	36 717
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	15 926 454	15 446 874
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	315 578	377 336
Apport de moyens libres	0	0
Rémunération à 0.25 %	789	787
Sortie de moyens libres	0	-62 545
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	316 367	315 578

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2022 en CHF	31.12.2021 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	6 434 074	6 156 625
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	62 416	155 174
Compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation	6 291 499	8 820 819
Comptes de décompte gestion des immeubles	191 900	32 226
Fonds de garantie LPP	229 289	237 463
Total des créances et prêts	13 209 178	15 402 307

PROMEA caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2022 en CHF	2021 en CHF
Avoirs divers	191 133	0
Total des actifs transitoires	191 133	0

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2022 en CHF	2021 en CHF
Divers	101 895	197 236
Total des passifs transitoires	101 895	197 236

La régularisation comptable passive regroupe des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2022 en CHF	2021 en CHF
Courtages intermédiaires	252 929	312 292
Charges rapport de gestion	21 263	16 633
Publicité générale	34 523	52 788
Parrainage	7 615	6 586
./. Part de la publicité PROMRISK SA	0	-6 000
Total des frais de marketing et de publicité	316 330	382 299
Révision de caisse et conseils	41 380	37 050
Expert en caisse de pension	61 696	60 770
Autorité de surveillance	28 018	27 304
Frais d'administration généraux	2 446 274	2 184 036
Total des frais d'administration	2 893 697	2 691 459

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 321 (année précédente: CHF 303) et de CHF 259 (année précédente: CHF 246) y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

9. Autres informations relatives à la situation financière

En 2022, il n'y a pas eu de dissolutions de conventions d'affiliation entraînant une liquidation partielle.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

Fiable

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière digne de confiance.*





Allvisa AG | Thurgauerstrasse 54
Postfach | CH-8050 Zürich
T +41 43 344 43 43
www.allvisa.ch | info@allvisa.ch

PROMEA Pensionskasse
Ifangstrasse 8
8952 Schlieren

René Zehnder
+41 (0)43 344 43 81
rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 29 mars 2023

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2022.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes ; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PV-PROMEA est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 1.50% (exercice précédent: 1.50%) et de la base technique LPP 2020, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 102.7% au 31.12.2022 (exercice précédent: 115.0%). La négative performance ainsi que les pertes de retraite ont eu un effet négatif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 16.5% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2022

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage ;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP ;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2.
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG

Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 29.03.2023

Fortgeschrittene elektronische Signatur

René Zehnder
Expert diplômé en caisses de pensions



Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 29.03.2023

Fortgeschrittene elektronische Signatur

Thomas Frick
Expert diplômée en caisses de pensions





Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la PROMEA Pensionskasse, Schlieren

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la PROMEA Pensionskasse (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

La version allemande du rapport d'audit (datée du 22 mars 2023) est juridiquement contraignante.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 22 mars 2023

BDO SA

Marcel Frick
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Christian Schärer
Expert-réviseur agréé

Entrepreneuriale

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière active,
circonspecte et consciente
des coûts.*



en bref,

PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996

Changement de nom en PV-PROMEA

2018

Changement de nom en PROMEA caisse de pension

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PROMEA caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs d'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les conventions collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA caisse de pension.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

Associations fondatrices de PROMEA caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- PROMEA caisse de compensation
- PROMEA caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

organes,

DE PROMEA CAISSE DE PENSION

Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation

Kathrin Ackermann représentante des salariés (Syna)

Sabine Bellefeuille représentante des employeurs (AM Suisse)

Rolf Frehner président, représentant des salariés (Unia)

Vincenzo Giovannelli représentant des salariés (Unia)

Peter Meier vice-président, représentant des employeurs (AM Suisse)

Susanne Niklaus représentante des employeurs (AM Suisse)

Direction

Ricardo Garcia directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Direction de division Prévoyance professionnelle

Veli Balaban chef de département Prévoyance professionnelle

Collaborateurs

Belinda Bono gestion des membres / assurés

Maria Donno-Carbone gestion des membres / assurés

Chanita Duangtaku gestion des membres / assurés

Isabelle Gygi gestion des prestations

Roland Kleiner conseiller d'entreprise Prévoyance professionnelle

Susanne Ledergerber gestion des membres / assurés et trafic des paiements

Petra Müller-Loose gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en caisse de pension

Allvisa AG, René Zehnder, Zurich

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

Credit Suisse (Schweiz) AG

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Root

Immobilier

Sparhafen Immobilien AG, Zurich

Immopro AG, Zurich

Expert en estimations

COMRE AG, Zurich

Mentions légales**Editrice**

PROMEA caisse de pension, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor ag | kommunikation & design, Zurich

